



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 septembre 2020

n° 091-20 C

Objet : *RS - Convention de partenariat entre Grand Chambéry et l'association Chambéry Solidarité Internationale pour un programme d'amélioration de la gestion des déchets solides de la commune d'Ouahigouya*

- date de convocation le 04 septembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi dix septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, espace Colombe, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Cyndie Picot - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Christèle Blambert - Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellan - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Jean-Pierre Casazza - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dantin à Xavier Dullin - de Julien Donzel à Josette Rémy - de Christelle Favetta-Sieyes à Isabelle Dunod - de Sandrine Garcin à Christophe Richel - de Guy-Pierre Martin à Sylvie Koska - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Gaetan Pauchet à Jimmy Bâabâa - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Alain Saurel à Michel Dyen - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 5

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 10 septembre 2020

délibération n° 091-20 C

objet **RS - Convention de partenariat entre Grand Chambéry et l'association Chambéry Solidarité Internationale pour un programme d'amélioration de la gestion des déchets solides de la commune d'Ouahigouya**

Marie Bénévise vice-président chargée des déchets ménagers et assimilés, indique que l'article L.1115-2 du code général des collectivités territoriales autorise les établissements publics de coopération intercommunales compétents en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages d'affecter jusqu'à 1 % des ressources du budget de ces services à des actions de coopération internationale. Ce dispositif permet de renforcer le cadre juridique de l'action internationale des collectivités françaises à l'étranger et permet la mobilisation de moyens financiers plus importants.

Pour rappel, depuis 2017, Grand Chambéry est engagé dans un important programme de coopération dans la gestion des flux des déchets avec la commune d'Ouahigouya (aide à l'aménagement d'un centre d'enfouissement des déchets ultimes, mise en place d'une filière de compostage, installation d'une plateforme de compactage des plastiques mous et des cartons). Suite à la restitution de ce programme, il a été conjointement décidé de poursuivre cette action sur la période 2020-2022.

L'association Chambéry Solidarité Internationale (anciennement Chambéry Ouahigouya) assure la coordination de l'action développée à Ouahigouya, le suivi financier et la mobilisation de l'expertise au sein de la direction de la gestion des déchets de Grand Chambéry. Un comité de suivi est mis en place dans l'objectif de favoriser la collecte, le traitement et la diffusion des informations auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet pour aider à la décision, informer ou encore capitaliser sur le projet. Les modalités de fonctionnement de ce comité sont annexées à la convention ci-jointe.

Grand Chambéry s'appuie sur l'association Chambéry Solidarité Internationale en tant que partenaire technique de la coopération décentralisée de la Ville de Chambéry pour mener à bien le programme de développement avec la commune d'Ouahigouya.

Grand Chambéry et l'association Chambéry Solidarité Internationale s'engagent mutuellement à respecter les valeurs et principes mentionnés dans la présente convention.

En conséquence, il est proposé d'approuver la démarche du 1 % déchets et d'intervenir à hauteur de 35 000 € pour une durée de trois fois une année.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1115-2,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le dispositif du 1 % déchets,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention de partenariat entre Grand Chambéry et l'association Chambéry Solidarité Internationale pour un programme d'amélioration de la gestion des déchets solides de la commune d'Ouahigouya,

Article 3 : attribue un fonds de soutien de 35 000 € annuel pour une durée de trois fois une année.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 091-20 C

Objet de l'acte : RS - Convention de partenariat entre Grand Chambéry et l'association Chambéry Solidarité Internationale pour un programme d'amélioration de la gestion des déchets solides de la commune d'Ouahigouya

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 10 septembre 2020

Annexe(s) : Convention de partenariat

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200910-lmc1H24049H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24049H1

Date de transmission en Préfecture : 15 septembre 2020

Date de réception en Préfecture : 15 septembre 2020

Période d'affichage : du au